



ACUSA News

Association Contre les Usines d'Animaux
Section Romande du Verein gegen Tierfabriken Schweiz VgT

Fr 5.-

Tirage: 100 000

No 1998-1/ mars 1998

Théorie: Loi fédérale sur la protection des animaux,
Article 2 : "Les animaux doivent être traités de la manière
qui tient le mieux compte de leurs besoins".

Dans ce numéro:

- ▼ Situation lamentable dans des porcheries fri-bourgeoises
- ▼ L'abattage rituel
- ▼ Espace Européen = misères pour les animaux
- ▼ Succès du VgT: Poules du Monastère Beuron enfin sorties de leurs cages
- ▼ Porcherie décevante de l'Institut agricole de Courtemelon
- ▼ Migros trompe ses clients

... et réalité:



Truies à Ursy

«La cruauté envers les animaux, même déjà l'indifférence à l'égard de leurs souffrances, est à mon avis l'un des péchés les plus graves de l'espèce humaine. Elle est la base même de la dépravation humaine. De quel droit l'homme qui crée tant de souffrances se plaint-il quand il souffre lui-même.»

ROMAIN ROLLAND

2 Impressum

ACUSA-News est l'organe officiel de l'Association Contre les Usines d'Animaux, section romande, ACUSA.

Cotisations:

C.C.P. 60-497467-5

Membre ACUSA/VgT: Fr 100.-

Membre passif: Fr 10.- minimum. Dons déductibles des impôts. Remerciements sur demande seulement.

Informations ACUSA:

Susanne Wachtl

Route Suisse 33

1296 Coppet

tel 022 776 22 54, fax 776 60 30

email admin@acusa.ch

internet: www.acusa.ch

ACUSA-News (AN):

Administration et rédaction

Dr Erwin Kessler,

9546 Tuttwil,

fax 052 378 23 62,

email vgt@bluewin.ch

Annonces:

Fr 3.- par millimètre

Le Verein gegen Tierfabriken VgT (Association Contre les Usines d'Animaux) a été fondé en 1987 par le Dr. Erwin Kessler. On peut se demander s'il était vraiment opportun de créer une nouvelle association – une de plus – pour la protection des animaux. Il faut savoir que malgré l'existence de nombreuses associations, la loi sur la protection des animaux votée en 1978 et approuvée par une grande majorité du peuple suisse, est mal ou pas du tout appliquée. Certains cantons n'ont à ce jour absolument rien entrepris pour faire bénéficier les animaux, dits de rente, des exigences de ces dispositions

Sommaire

Théorie et réalité	1
La cruauté envers les animaux..., Romain Rolland	1
Combien y a-t-il d'animaux de rente en Suisse?	2
La lutte contre l'abattage rituel est le débat de la culture contre la barbarie	3
Martin Niemoeller, Isaac B Singer	5
Faites castrer vos matous et stériliser vos chattes (Ligue vaudoise pour la défense des animaux)	5
Théorie et pratique	6
On en parle:	
Un ardent défenseur des animaux condamné à la prison pour antisémitisme, Prof Dr S Debrot dans le Courrier des bêtes (SVPA)	7
Lu pour vous	7
Quoi de neuf à Courtemelon?	8
«Donner du temps au temps»	9
Réactions de nos lecteurs	10
La Corrida	10
Un bateau rempli de 67 000 moutons morts	10
Les bouchers en faveur d'une meilleure protection des animaux	10
Comme c'est utile de manier l'art du mensonge au bon moment!	11
Espace Européen = misères pour les animaux	11
Succès du VgT: Au Monastère Beuron les poules sont enfin sorties de leurs cages	12
Ils sont végétariens	13
Pas d'animaux transgénétiques. Pas de brevet sur les animaux. Soutenez l'initiative pour la protection génétique des animaux!	14
Tenez, Madame, votre médicament n'a pas provoqué d'effets secondaires chez les souris...	14
Situation lamentable dans des porcheries fribourgeoises	15
Appel aux détenteurs de cochons	18
Stands d'information	18
Comment se débarrasser de millions de cochons morts?	18
Protection des animaux décevante	19
La castration sans anesthésie reste autorisée	19
Jambon de Parme et salami ... et la vérité à la façon MIGROS	22
L'ESB (maladie de la vache folle) a fait une nouvelle victime	23
Gélatine	23
Foie gras	24

qui devraient leur assurer un minimum de bien-être. Par conséquent, une association forte et déterminée, se préoccupant prioritairement du sort de ces animaux, est plus que nécessaire.

Des associations similaires ont été fondées en Allemagne et en Autriche. Une coopération avec celles-ci s'établit rapidement, par exemple lors de démonstrations destinées à faire découvrir au public les horreurs du trans-

port des animaux de boucherie et les abominables conditions de vie et de mort des animaux dans l'industrie de la fourrure.

Au printemps 1996, le VgT créa une représentation en Suisse romande, l'ACUSA. Cette nouvelle section s'intéressa en premier lieu aux divers systèmes d'élevage du bétail dans les établissements cantonaux où elle découvrit parfois des situations lamentables, entre autres dans une école d'agriculture qui

devrait pourtant donner l'exemple. La loi et les ordonnances sur la protection des animaux y sont restées lettre morte, les animaux étant contraints de passer leur triste vie dans des conditions indignes, et ceci avec la complicité des autorités et du vétérinaire cantonal. Dans les pages suivantes, nous vous renseignons sur nos découvertes et démarches.

Combien y a-t-il d'animaux de rente en Suisse?

Il y a 800'000 vaches, un bon million de veaux, génisses, taureaux et boeufs. 220'000 vaches sont abattues chaque année. Environ 30% des 800'000 veaux qui naissent annuellement sont destinés à

la remonte, 25% d'entre eux fourniront le gros bétail d'engraissement, 45% de veaux sont destinés à la boucherie.

Il y a 2 millions de porcs. 195'000 truies mettent bas chaque année

près de 20 porcelets chacune. Environ 3.3 millions de porcelets sont engraisés jusqu'à l'âge de six mois puis conduits à l'abattoir.

Dans nos prés broutent 370'000 moutons. 200'000 agneaux sont abattus annuellement.

On compte 6'300'000 poules. 3 millions de poules pondent chaque année 680 millions d'œufs. Les autres fournissent de la viande de volaille.

Et aussi: 49'000 chevaux, 10'000 ânes et mulets, 72'000 chèvres, 61'000 oies, canards et dindes.

«La lutte contre l'abattage rituel est le débat de la culture contre la barbarie»

3

Willi Fackenheim, Interné du camp de concentration de Theresienstadt



Malgré que cette vache est pratiquement saignée, elle essaie encore une fois de redresser la tête.

Suite à l'article "L'abattage juif sans étourdissement précédant la saignée" dans le dernier numéro de notre Périodique, M Bernard Lavrie, secrétaire de la CICAD, "Coordination Intercommunautaire contre l'Antisémitisme et la Diffamation", nous a demandé de publier l'article ci-après intitulé "Compassion envers les animaux, un point de vue juif":

CICAD: «ACUSA News de janvier dernier présente l'abattage rituel pratiqué par les Juifs comme un acte de barbarie à l'égard des animaux. Le journal, qui s'abstient d'ailleurs de mentionner que les 200'000 Musulmans suisses ont la même pratique que les 20'000 Juifs du pays, se fonde uniquement sur des présomptions et ne prend la peine d'interroger ni les uns, ni les

autres, sur leurs propres vues en la matière. Il y a là, me semble-t-il, un flagrant manque d'objectivité vis à vis de vos lecteurs. Vous me permettez donc de leur donner quelques éléments de réflexion. Je précise que je suis moi-même végétarien, autant pour des raisons de santé que de compassion pour les animaux. C'est donc très librement que j'aborde le sujet.»

ACUSA: Le Dr. Erwin Kessler s'est adressé à un grand nombre de personnes et personnalités de confession juive pour connaître leur opinion concernant l'abattage rituel. Il a reçu une seule réponse, celle de Sir Yehudi Menuhin qui dit: "Je suis entièrement avec vous. Toutefois, mieux encore serait de ne pas devoir tuer d'animaux du tout, mais je

n'accuserais certainement pas d'antisémitisme les critiques".

Quant à la communauté musulmane contactée, elle nous a répondu avec la déclaration suivante: «... dans notre souci commun pour une entente paisible entre les hommes de culture et de religions différentes, et conscients que la protection de la création et des animaux est le devoir de tous les hommes, nous déclarons par la présente ensemble que l'étourdissement ne viole aucune prescription religieuse concernant l'abattage des animaux, parce qu'il ne tue pas l'animal mais lui épargne peur et douleur. C'est pourquoi nous désirons que tous nos frères utilisent cette possibilité.»

Signé: Ibrahim Alhmdani et Dr

Erwin Kessler.

CICAD: «Il faut d'abord savoir que la tradition juive exige de respecter les animaux. La Bible interdit formellement, par exemple, de découper un animal vivant. Or, ACUSA News ne se préoccupe guère du homard gigotant plongé dans l'eau bouillante - ce que fait tout bon restaurant - ni de la dégustation d'huîtres (un organisme vivant), ni du massacre d'animaux pour le plaisir, comme dans la chasse. Ce sont là des choses que s'interdisent les Juifs respectueux de leur tradition. Mais j'en viens au fait, c'est à dire à la "shekhita", l'abattage rituel.»

ACUSA: Le VgT/ACUSA dénonce toute cruauté envers les animaux. Aussi, à différentes occasions, des membres de notre

4 association ont manifesté devant des restaurants servant des homards ou tenant des poissons dans des viviers. De même, des interventions visant à obtenir l'interdiction absolue de la pêche aux appâts vivants sont faites par notre Président auprès des associations de pêcheurs. En ce qui concerne la chasse - personnellement je ne comprends pas qu'on puisse prendre du plaisir à tuer des animaux -, il faut dire que la viande du gibier provient d'animaux qui ont pu vivre relativement librement dans leur milieu naturel, qui n'ont pas dû endurer les angoisses du transport vers un abattoir et qui ont, la plupart du temps, été tués instantanément (le dernier point n'est pas le cas pour la chasse à courre).

CICAD: «Je me suis souvent demandé pourquoi les adversaires de la shekhita ne lui opposaient jamais que des arguments a priori. Pour eux, il est entendu que l'animal égorgé à la façon des Juifs, c'est à dire sans étourdissement préalable, endure des douleurs épouvantables. Or aucune étude scientifique n'a été publiée à ce sujet et le jugement à cet égard ne se fait qu'au vu des réactions des animaux. Le Grand-Rabbin de Bâle, Ysraël Levinger, vétérinaire et physiologiste, a publié en 1995 une importante étude sur la question, intitulée: "La Shekhita à la lumière de l'an 2000". Elle fourmille de données scientifiques sur les réactions du coeur, de la rate, de la circulation, du cerveau (encéphalogramme) etc... des animaux égorgés. La conclusion est intéressante: "Pourvu que le couteau sacrificiel ait, comme la règle l'exige, un tranchant impeccable et une parfaite acuité, il est de la plus haute probabilité que l'animal ne souffre, physiquement ou psychologiquement, ni avant, ne pendant, ni après le coup fatal" affirme le Grand-Rabbin. Le couteau, nous explique-t-on, tranche les parties molles de la gorge, la trachée, l'oesophage, les carotides, les veines jugulaires ainsi que les nerfs vague et sympathique. Dans ces conditions, assure le rabbin Levinger, l'animal meurt relativement vite. "Les soubresauts que l'on observe proviennent de

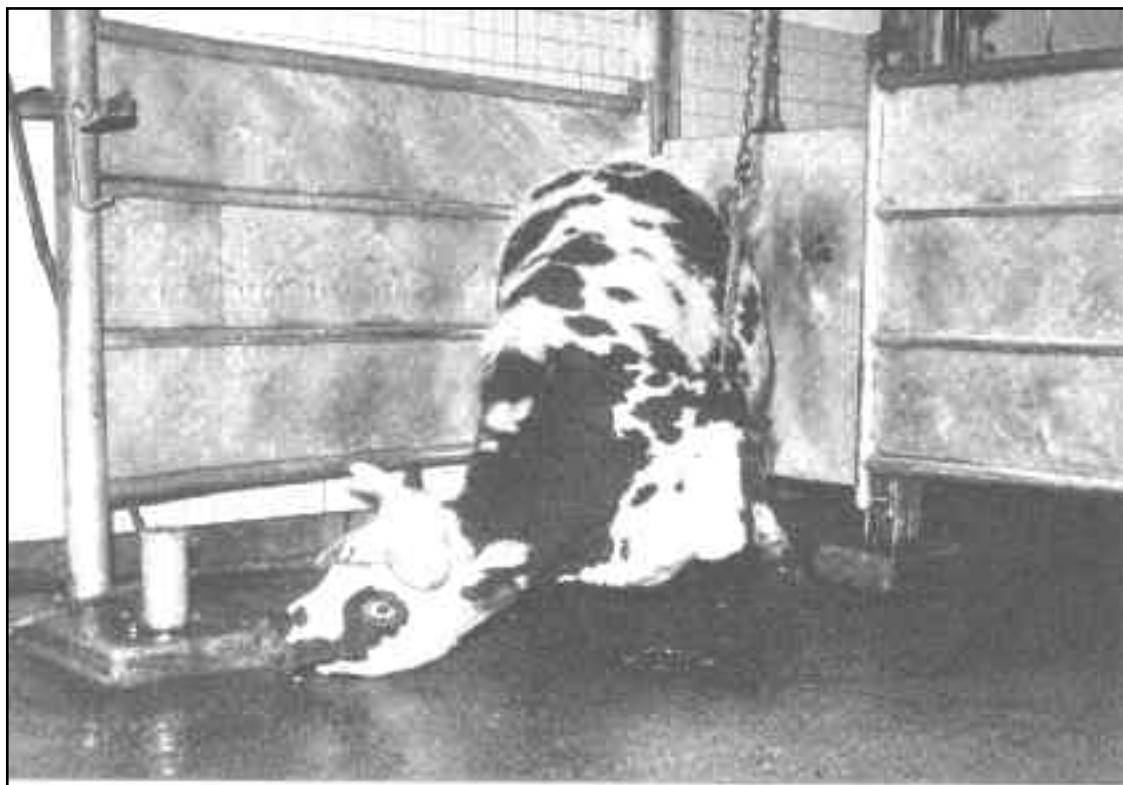
forts mouvements respiratoires et de réflexes spasmodiques musculaires, résultant de réflexes hypoxiaux non coordonnés provenant des centres de la moelle épinière et ne pouvant pas être considérés comme des mouvements de défense". A mes yeux, ce constat est au moins aussi valable que la position des adversaires de la shekhita. Il faut préciser que le sacrificeur rituel accomplit un acte religieux et qu'il est exigé de lui, non seulement une maîtrise sans faille de sa technique, mais encore une probité morale reconnue. Il peut d'ailleurs être poursuivi en cas de dommage causé en ôtant la vie à l'animal.

doubleur une vache de 600 kg doit ressentir suspendue à une jambe arrière!

L'égorgeur rituel a été pratiqué par de nombreux peuples bien avant qu'il ne soit codifié dans les textes de la Bible; la gorge des animaux était tranchée pour recueillir le sang qui était offert à la divinité, le sang appartenant aux Dieux. Que fait-on du sang des animaux égorgés en nombre dans les grands abattoirs? Est-il "versé par terre comme de l'eau"?

Il m'intéresserait de savoir à quelle sanction le sacrificeur s'expose en cas de dommage causé à l'animal qu'il a tué!

tage des volailles, il vaut la peine de noter que la pratique juive, de l'aveu même du directeur du Département vétérinaire fédéral, M. Andreas Steiger, ne peut être a priori considéré comme plus cruel que la méthode utilisée dans les abattoirs, où les volailles sont pendues par les pieds, en sorte que leur tête plonge dans l'eau pour y recevoir un choc électrique censé les étourdir avant la mise à mort. Le sacrificeur juif, lui, se saisit de la bête par les pieds et lui tranche la gorge pour permettre au sang de s'écouler. Toute l'affaire dure moins d'une minute. A noter que dans les abattoirs de Migros ou de Coop, on abat mécaniquement 10'000 volailles à l'heure! La compassion



Les jambes postérieures attachées, une chaîne fixée à une jambe antérieure, l'animal est renversé; sa panique est visible, l'expression de ses yeux en témoigne!

ACUSA: Le Grand-Rabbin de Bâle, Ysraël Levinger a dit (traduit de l'allemand) dans une interview accordée à la Revue juive: "Une de mes missions les plus importantes en Europe est la lutte contre l'abolition de l'abattage rituel". Dans notre dernière édition, nous avons décrit les manipulations nécessaires pour mettre les animaux dans la position requise pour l'égorgeur. Nul doute que nos lecteurs peuvent s'imaginer quelles peur et

Le Rabbin Levinger a également dit: "Où il y a nécessité pour l'homme, il n'y a pas d'interdiction de cruauté envers les animaux", et il cite I.E. Lewin: "Même s'il y avait de la douleur supplémentaire pour l'animal, il faudrait se demander où cela se situe par rapport à la douleur qui est causée par l'endommagement du principe de la liberté religieuse".

CICAD: «Pour ce qui est de l'abat-

pour l'animal n'est peut-être pas nécessairement là où le pense ACUSA-News.»

ACUSA: Sur pression des milieux juifs, le Conseiller fédéral Jean-Pascal Delamuraz a accordé la permission d'égorger les volailles, malgré l'opposition déclarée de toutes les organisations de protection des animaux. Si la méthode d'étourdir les volailles dans les grands abattoirs est critiquable, il faut relever que, d'une

part, des efforts sont faits pour épargner les douleurs aux animaux à tuer et que, d'autre part, des recherches sont conduites pour trouver des méthodes plus performantes. En donnant la permission d'égorger des animaux, le Conseil fédéral a de toute évidence, pour plaire à une minorité susceptible, ignoré la volonté de la majorité du peuple suisse!

Pour conclure, je tiens à dire que nous avons hésité - surtout à cause des enfants - à publier des photos d'animaux sacrifiés. La ténacité des défenseurs de ces "actes religieux" nous y a néanmoins contraints. A la vue de ces images insupportables, toute étude scientifique sur la réaction du coeur, des poumons ou de la rate devient superflue, de même que la discussion sur le tranchant du couteau et la morale du sacrificateur!

Suzanne Wachtl, section romande du VgT/ACUSA



Le veau, terrifié, trois jambes attachées ensemble, est hissé, au moyen d'une chaîne, sur la table d'abattage où, pleinement conscient, il est égorgé.

On ne doit jamais pactiser avec l'erreur, quand même elle serait soutenue par des textes sacrés. Toute tradition en désaccord avec les règles de la morale doit être rejetée sans hésitation, même si elle remonte à la nuit des temps.

Mahatma Gandhi

Pasteur Martin Niemoeller, ancien Interné:

Je me rappelle que j'ai vu et visité, dans un bois près de Cavidovo pendant mes vacances en 1967, pour la première fois une de ces "fabriques de poules". Ma première impression était, et elle n'a pas changé: ceci doit être pire pour ces pauvres animaux que tout ce que nous avons dû supporter pendant les années passées dans le camp de concentration.

Isaac B. Singer, Prix Nobel:

J'observais comment, à la table voisine, quelqu'un dévorait une portion de jambon. Je suis depuis longtemps arrivé à la conclusion que la façon avec laquelle l'homme se comporte envers les créatures de Dieu, se moque de tous ses idéaux et de sa soi-disant humanité! Pour que ce gros lascar puisse se goinfrer de jambon, un être vivant a dû grandir, a été traîné vers l'abattoir, a été maltraité puis tué. Pas un instant cet homme a dû avoir pensé que le cochon a été créé de la même matière que lui, qu'il a dû souffrir et mourir seulement pour qu'il puisse en manger la viande. J'ai souvent pensé: quand il s'agit des animaux, chaque homme est un nazi.

**Si vous aimez vos chats, ne les laissez pas se reproduire!
Faites castrer vos matous et stériliser vos chattes!**



Les refuges du monde entier regorgent d'animaux abandonnés. Evitons que les animaux en surnombre finissent dans la rue ou dans les laboratoires.

Ligue vaudoise pour la défense des animaux et contre la vivisection.

6 **Théorie et pratique**

Loi fédérale sur la protection des animaux du 9 mars 1978:
Article 2: 1. *Les animaux doivent être traités de la manière qui tient le mieux compte de leurs besoins.*

Ordonnance sur la protection des animaux du 27 mai 1981:
Article 1er: 1. *Les animaux doivent être détenus de telle façon que leurs fonctions corporelles et leur comportement ne soient pas gênés et que leur faculté d'adaptation ne soit pas mise à l'épreuve de manière excessive.*

Pour les cochons, cela signifie qu'ils doivent

- avoir la possibilité de vivre en groupe
- disposer d'une place bien sèche pour dormir, et d'une autre pour déféquer aussi loin que possible de la première
- pouvoir passer des heures à labourer le sol en quête de nourriture
- pouvoir se rafraîchir dans des bains de boue.

Avant de mettre bas, les truies construisent un grand nid; il faut donc mettre à leur disposition le matériel nécessaire, soit de la paille, de l'herbe, des branches, etc. Les petits sont allaités dans ce nid, y dorment et ne le salissent jamais.

Les jeunes mâles vivent en groupe, les vieux en solitaire. Après une vie très active, ils meurent à l'âge de 15 ans environ.

Mais la triste réalité est tout autre!

Les petits naissent la plupart du temps sur un sol dur, la litière de paille prescrite par l'Ordonnance n'étant que rarement, ou très parcimonieusement, fournie. Dans la première semaine de leur vie, on raccourcit leur queue, cisaille leurs dents. Les petits

La théorie (l'exception):



La pratique usuelle:



mâles sont castrés. Le tout sans anesthésie.

S'ensuit l'engraissement, soit dans des boxes au sol de béton ou caillebotis, sans litière. Les jeunes animaux, enjoués,

intelligents, sensibles et actifs sont contraints de végéter dans un milieu d'une monotonie extrême. La possibilité de s'occuper au moins avec quelques objets appropriés, comme l'Ordonnance le

prévoit, leur est refusée dans la presque totalité des exploitations, à moins qu'une chaîne suspendue ou une rondelle de bois ne fasse figure d'alibi!

Les femelles destinées à l'élevage sont contraintes à concevoir, porter, mettre bas et allaiter des petits jusqu'à l'épuisement. Si dans quelques exploitations elles ont la possibilité de vivre en groupe le temps de la gestation, voire dans de rares cas même dans un enclos avec sortie à l'extérieur, la majeure partie de ces malheureuses créatures passent leur triste vie dans des stalles individuelles. Pour donner naissance aux petits, elles sont attachées au moyen de sangles; ainsi immobilisées, elles mettent bas, allaitent, dorment dans leurs excréments. Tous ceux qui travaillent dans ce milieu connaissent ces méthodes mais apparemment pas les textes des lois. Ils sont sans doute de l'avis que ces obligations ne fournissent qu'un prétexte aux protecteurs des animaux et à quelques consommateurs désireux de manger de la viande d'animaux déceimment traités.

Un représentant des paysans a récemment déclaré que "l'application des mesures concernant la protection des animaux ne peut se faire que d'entente avec les agriculteurs et non pas par voie d'ordonnance". Déclaration surprenante, surtout si l'on prend en considération que ces mêmes lois ont été approuvées par la grande majorité du peuple suisse!

La transformation intentionnelle d'une telle vie en une masse de souffrance et de désespoir muet est un crime; qu'est-ce, sinon cela?

Lu pour vous...

Aménagement du Territoire

“... La réglementation en vigueur pour la zone agricole sera assouplie. La construction en zone agricole de bâtiments destinés à la production de légumes hors-sol ou à l'élevage intensif sera autorisée”.

Journal de Genève

L'association des petits et moyens paysans (VKMB) et les Verts ont décidé de lancer un référendum contre une révision dans ce sens de la Loi sur l'Aménagement du territoire. Le VgT-ACUSA les soutient. Avec le “VgT-Nachrichten”, qui tire à 100'000 exemplaires tous les deux mois, nous sommes en mesure de récolter un grand nombre de signatures.

Vente directe à la ferme

“... Il faut savoir que de plus en plus de fruits et légumes sont achetés, voire importés par les paysans pour être vendus “directement” sur les marchés et à la ferme”.

Journal de Genève

Le paysan de l'an 2002 sera-t-il pauvre?

“... Jean-Michel Gros proposait, en lieu et place, de mettre simplement le paysan suisse dans les mêmes conditions que ses collègues étrangers, en démantelant les restrictions légales dans le domaine de l'environnement ou de la protection des animaux, par exemple”.

Tribune de Genève

Qu'il patiente un peu, le Conseil fédéral nous a assuré qu'il était en train de le faire!

Rapport accablant pour l'agriculture

L'institut français de l'environnement (IFE) publie pour la première fois un rapport accablant pour le monde agricole. Les auteurs mettent en évidence le lien direct entre ce secteur d'activité et la pollution de l'eau, la dégradation de l'environnement et l'effet de serre, voire la disparition de certaines espèces animales et végétales. Ainsi, un tiers des ressources en eau potable est menacé par les nitrates.

(Reuter) Journal de Genève

La viande, un secteur économique de première importance

“... La production, la transformation et la vente de produits carnés génèrent des emplois dans les secteurs suivants (chiffre total des places de travail):

Restauration: 220'000

Agriculture: 154'000

Industrie alimentaire: 59'000

Commerce (denrées alimentaires incluses): 510'000.

Viande Information

Les animaux, soit 1.75 millions de vaches, génisses, boeufs, taureaux et veaux, 1.6 millions de porcs, 440'000 ovins, “matière première” dans tous ces secteurs, n'auraient-ils pas droit à un peu de reconnaissance pour services rendus?

Grève des professions taurines

La Confédération des associations de professions taurines (CAPT) exige des amendements à la loi d'avril 1996. Elle souhaite obtenir le droit de pouvoir “nettoyer” les éclats de corne que le taureau aurait pu se faire juste avant son entrée dans l'arène. Le limage des cornes des taureaux de combat, qui les rend moins dangereuses et qui surtout fait perdre à l'animal son sens des distances et du placement, est une des fraudes les plus répandues des spectacles taurins.

(ATS) Journal de Genève

Un rabbin interdit le port de la fourrure

Le Grand-Rabbin de Tel Aviv, Haim David Halevi justifiait son avis avec l'interdiction biblique qui proscrit la cruauté envers les animaux. Journal Ha'aretz
Merci beaucoup! Dommage que notre lettre, demandant son avis sur l'abattage rituel, n'ait pas reçu de réponse.

Brigitte Bardot a été condamnée pour provocation à la haine raciale. Dans un article paru en 1996 dans “Le Figaro”, elle avait vivement protesté contre l'abattage rituel d'animaux lors de l'Aid-el-Kebir”, une importante fête musulmane.

On en parle:

Un ardent défenseur des animaux condamné à la prison pour antisémitisme

Prof. Dr S. Debrot dans le **Courrier des bêtes (SVPA)**

Ainsi donc, le Dr. Erwin Kessler, ardent défenseur des animaux, a été condamné à deux mois de prison en application de la Loi antiraciste. J'en suis personnellement enchanté: cela attirera l'attention du public sur les actions du Dr. Kessler en faveur des animaux et sur son oeuvre, l'Association Contre les Usines d'Animaux. Cette condamnation lui apportera un regain de sympathie des amis des animaux. Ce sera la récompense à son courage. Ayant vécu des circonstances semblables, je sympathise avec lui.

Le Dr. Kessler a vertement critiqué l'abattage rituel juif, qui est interdit en Suisse depuis 1893, sauf, malheureusement, pour les volailles. Cet abattage, nommé jugulation, consiste à égor-

ger les animaux sans les étourdir. C'est une des pires cruautés. Mais l'action du condamné ne se limite pas à la critique de cette jugulation. Il dénonce la non application de la Loi sur la Protection des animaux, le laxisme des autorités, les non réponses à ses demandes; c'est un homme courageux, téméraire, qui paie de sa personne et de sa réputation pour “faire bouger” les choses. Dans le domaine de la Protection des animaux, il est exaspérant de constater dans quel état sont encore trop souvent tenus les animaux de rente au mépris des dispositions légales et des principes de la Protection des animaux. Le périodique de l'ACUSA est un plaidoyer sans compromis en faveur des animaux. Honneur à lui!

Journal de Genève

Santé

Il faut restreindre l'utilisation des antibiotiques chez l'animal pour prévenir l'apparition de microbes résistant aux mêmes antibiotiques chez l'homme. L'O.M.S. affirme qu'il existe désormais des preuves directes que l'utilisation d'antibiotiques sur les animaux destinés à la consommation (poules, vaches, cochons) favorise le développement de bactéries résistant aux traitements. On sait depuis longtemps que l'utilisation trop fréquente d'antibiotiques peut favoriser l'émergence de ces couches résistantes. Or, les bêtes d'élevage absorbent à elles seules la moitié de la consommation totale d'antibiotiques.

Journal de Genève

Tribune de Genève

Organisation mondiale de la

8 Quoi de neuf à Courtemelon?

(SW) Dans notre dernière édition (AN1997-1), nous avons dénoncé, photos à l'appui, l'exploitation de la porcherie de l'Institut agricole de Courtemelon. Nous avons porté plainte mais, faute de légitimation de la recourante, la Chambre d'accusation refusa d'entrer en matière. De plus, le vétérinaire cantonal qualifia l'exploitation "en règle" et "se borna à réfuter les arguments insidieux et fallacieux de la plainte".

Depuis, nous avons visité à plusieurs reprises Courtemelon et constatons que les truies sont toujours attachées, que la litière des porcelets, prescrite par l'Ordonnance, est plus que parcimonieusement fournie et qu'il manque des objets appropriés pour l'occupation. Nous n'avons malheureusement pas eu le plaisir d'apercevoir des cochons "folâtrer dans un préau au sol naturel" (rapport du vétérinaire cantonal) malgré que nous étions sur place à des heures et par des temps variables.

Les photos publiées dans cette édition prouvent donc que rien n'a été amélioré dans cette exploitation, que les Loi et Ordonnance sur la protection des animaux ne sont pas respectées, que l'Institut agricole du Canton du Jura continue à détenir ses porcs dans les conditions les plus

hostiles aux besoins liés à leur espèce.

Le Conseil fédéral est de l'avis que "inscrire la protection des animaux dans les programmes de formation des écoles d'agriculture est un élément important pour promouvoir la protection des animaux" (Bulletin de l'Office vétérinaire 14-96). Que les responsables de l'Institut de Courtemelon en prennent note!

Nous dénoncerons cet établissement aussi longtemps que les conditions de détention des porcs ne sont pas conformes au moins à la législation en la matière!

... et à Marsens?

La vieille étable des génisses sera vendue et remplacée, à l'extérieur du village, par de nouvelles installations. Dans le prochain numéro de notre journal, nous vous tiendrons au courant de l'évolution de cette affaire.



“Donner du temps au temps”

9

(SW) Le 22 octobre, dans une étable “5 étoiles” à Ecublens / FR, les V.I.P. de l’Union des paysans fribourgeois se sont donnés rendez-vous pour se pencher sur le sort des animaux dans le pays de Fribourg. Les articles de presse consacrés à l’événement sont certes fort intéressants mais ne satisfont pas entièrement notre curiosité.

D’après les statistiques, pour l’espèce porcine les proportions sont identiques à celles concernant les bovins, soit 56 % des exploitations sont en ordre. Et les autres 44 %, plus un cas grave? Donc, 418 exploitations, plus un cas grave, ne sont pas en ordre? Donc 419 moutons noirs?

A partir de quel moment un cas est-il jugé grave?

Combien de temps le vétérinaire cantonal veut-il encore donner au temps? Les fameux “amuse-cochons” devraient amuser les cochons depuis 1981! Mais l’article de l’Ordonnance qui stipule que “les porcs doivent pouvoir s’occuper assez longtemps avec de la paille, du fourrage grossier ou d’autres objets appropriés” est aussi bien ignoré que l’art. 23, al. 2 qui précise que “quelques jours avant la mise bas et durant les deux semaines qui suivent, on mettra de la litière dans le box (de mise bas)”.

Comment l’article 2 de la Loi sur la protection des animaux dont la teneur est la suivante: “Les animaux doivent être traités de la manière qui tient le mieux compte de leurs besoins” est-il interprété? De quels besoins de ses animaux l’agriculteur tient-il compte en attachant ceux-ci dans des stalles, les condamnant ainsi à la quasi immobilité, les obligeant à se coucher dans leurs excréments, les enfermant à vie dans des enclos sans aucune occupation?

Sachant que les exploitations telles que celles dénoncées par l’ACUSA bénéficient encore de la bienveillance des autorités, est-ce autre chose que logique que de vouloir “convertir tout le pays au végétarisme”? Il n’y a pas que les membres de “certaines associations drapées dans la toge des défenseurs intégristes des animaux” qui perdent à jamais l’envie de manger de la viande d’animaux abusés!

“Il n’y a pas d’exploitations agricoles industrielles en Suisse, les fermes sont familiales”. Peut-on qualifier un bâtiment moderne - au sujet duquel le propriétaire déclare fièrement de n’avoir besoin que d’une seule personne, capable de programmer l’ordinateur pour s’occuper de mille cochons - de “ferme familiale”,

de “ferme familiale” aussi la construction métallique ressemblant à un hangar industriel, le sinistre vieux bâtiment bas et allongé, avec plusieurs conduites d’aération sur le toit, à la lisière d’une forêt?

Décidément, les intégristes et les participants à cette réunion ne parlent pas de la même chose. Les premiers se soucient du bien-être des animaux, les autres de celui des propriétaires.

Fermes «familiales» en Suisse romande:



Suite à la parution du 1er numéro de notre Périodique, nous avons reçu de nombreuses lettres. Nous en remercions les auteurs, même ceux qui ont retourné les périodiques corrigés et ont ajouté un commentaire souvent peu aimable et évidemment anonyme!

Nous avons toutefois constaté que la grande majorité de nos lecteurs ont bien compris le but de nos démarches. Voici quelques extraits d'encouragements qui nous ont fait plaisir:

"Bravo pour la création et la diffusion de ce précieux périodique. Tous mes vœux l'accompagnent". *Edmond Kaiser, Fondateur de "Terre des Hommes" et "Sentinelles"*.

"Le périodique de l'ACUSA est un plaidoyer sans compromis en faveur des animaux". *Prof. Dr Samuel Debrot, Président de la Société vaudoise pour la protection des animaux.*

"Vous avez eu le courage de dénoncer ce qui se passe tout près de chez vous - ce qui est beaucoup plus difficile à assumer que les protestations contre les

atrocités commises en Chine ou ailleurs - et nous vous en félicitons". *Madame Janine Vogler, Présidente "HIS" Jaipur-Rajasthan, Animaux-Secours, France.*

"Notre comité vous adresse ces lignes en signe de soutien de votre démarche qui constitue à nos yeux un travail précieux d'information, de sensibilisation et malheureusement - certainement trop souvent à votre goût - de dénonciation de l'inacceptable ou de l'intolérable"... nous vous remercions du combat ingrat que vous acceptez de mener...". *Eric Boyer, Président de la LVPA, Ligue valaisanne pour la protection des animaux.*

"... et votre action est de la plus grande utilité; j'espère que vous êtes en mesure de la continuer...". *Aline Boccardo, Fondatrice de "Femmes pour la Paix".*

Oui, nous continuerons, dans la mesure de nos possibilités. Néanmoins, nous dépendons autant du support moral que financier de nos sympathisants. Chaque membre, actif ou passif, est précieux et une voix de plus qui s'élève en faveur des animaux.

La Corrida

(SW) Depuis des décennies, les organisations de protection des animaux condamnent les jeux brutaux mettant en scène des animaux en Espagne. Le plus connu est la "Corrida", combat inégal entre picadors, toreros et taureaux. Ces "jeux" écoeurants - il n'est plus nécessaire de décrire le déroulement du massacre, et c'est bien de cela qu'il s'agit - sont justifiés par les adeptes comme "faisant partie des traditions et cultures ibériques"! L'Espagne n'est malheureusement pas seule à se vanter de cette sanglante coutume ancestrale.

Dans le sud de la France, des corridas ont lieu de plus en plus fréquemment! Et les sim-

ples spectateurs avides de sensations fortes ne sont pas les seuls à s'en réjouir! A Nîmes, Christina Sanchez, la première femme-torero, a été bénie par l'Archevêque Cadhilac, un fervent amateur de ces massacres! Le père dominicain Jean-Louis Burges, prédicateur à la Cathédrale de Notre-Dame à Paris concluait dernièrement dans une interview que "le spectateur d'une corrida en sort en homme meilleur"! La vue de ces carnages provoquerait des vibrations qui calmeraient passion et agressivité et purifieraient l'intérieur de la personne! (Le fait que cette théorie a été reconnue comme erronée n'est apparemment pas

Un bateau rempli de 67'000 moutons morts...

... à la dérive quelque part dans l'Océan indien.

Voici le titre d'un petit article paru dans un journal sous la rubrique "Divers". Le bateau, venant d'Australie, a pris feu. Les 67'000 moutons ont péri, l'équipage du bateau ayant abandonné les animaux à leur sort. Cette brève annonce, aussitôt oubliée, a rendu publique un de ces drames qui, d'une façon ou d'une autre, ont lieu quotidiennement là où des animaux destinés à la boucherie sont transportés en grand nombre et sur de grandes distances!

Difficile à imaginer 67'000 moutons, entassés pendant 16 jours

sur plusieurs étages d'un bateau allant d'Australie vers le Moyen Orient, envoyés dans un abattoir à tradition musulmane! Des accidents de toutes sortes sont à l'ordre du jour. L'hécatombe de ces moutons ne représente rien d'autre qu'une découverte malheureusement plus importante que d'autres! Les autorités australiennes se sont d'ailleurs hâtées de déclarer que le transport de moutons vivants se poursuivrait.

Bien possible que la laine si douillette avec laquelle nous tricotons nos pulls, provient de ces malheureux moutons trimballés à travers la moitié du globe...



encore connu dans ces milieux!) Il est désolant de constater que l'Eglise catholique qui, habituellement, se tait

devant la misère animale, encourage et justifie même la cruauté envers les animaux!

Les bouchers en faveur d'une meilleure protection des animaux

L'Union Suisse des Maîtres bouchers déplore les lacunes de la révision de l'Ordonnance sur la Protection des animaux concernant les animaux de rente. Cette révision partielle est jugée insuffisante; elle aurait dû être plus musclée. L'USMB demande que les améliorations de détention des animaux soient présentes

non seulement dans les nouveaux bâtiments et dans les rénovations, mais qu'elles soient étendues à toutes les étables existantes. Elle en appelle aux organisations de Protection des animaux pour une collaboration afin d'éliminer les défauts existants.

L'innocence animale ne sacrifie pas, ne prie pas, ne bénit pas et ne jure pas!
Pestalozzi

«Comme c'est utile de manier l'art du mensonge au bon moment!»

Corneille

11

(SW) Du 17 au 28 septembre dernier, le Comptoir suisse à Lausanne ouvrait ses portes aux visiteurs venus nombreux pour admirer, goûter, acheter. On est de bonne humeur, on se promène entre les stands, on boit un petit verre de blanc ici et là. Arrivés à l'emplacement des "Espaces verts", endroit où "l'agriculture suisse affiche sa nouvelle identité", les visiteurs tombent sous le charme des animaux présents. Et il y a de quoi! De belles vaches couchées dans la paille, des chèvres avec leurs adorables chevreaux, des moutons - que les enfants couchés à plat ventre essaient de caresser au risque de se déboîter le bras - et une truie splendide et énorme couchée dans la paille au milieu

d'une ribambelle de minuscules porcelets! Qu'ils sont doux, soyons, de véritables peluches! Le public, enchanté, les admire, les caresse; même quelques mains d'hommes tapotent la brave bête. "Comme ils sont bien! Bon, ils seront tués une fois gros et gras, mais ma foi, ils sont là pour ça" était l'essentiel des discussions autour de l'enclos. Oui, le message des organisateurs a bien passé. Ajoutons encore à cette idylle "à la ferme" le texte de "terre & nature" du "Sillon romand" du 11 septembre: "...La Ferme" présente des équipements et des bêtes élevées dans les règles en vigueur sur la protection des animaux, en stabulation libre et bénéficiant d'une aire extérieure...". Le spec-

tateur a réagi exactement comme prévu: bercé par l'illusion que les animaux auront vécu dans les bonnes conditions que la législation prescrit, il peut donc manger de la viande la conscience tranquille!

Et si l'on avait eu le courage de montrer la triste vérité? Des vaches attachées sous le "dresse-vache", libérées seulement 90 jours par an - et pour cela il a fallu une loi! Des truies sanglées dans des cages métalliques, leurs petits sur un sol de béton froid sans litière, dans leurs excréments; des photos de fabriques de viande à deux étages, constructions ultramodernes commandées par ordinateur ou de lugubres bâtisses délabrées!

Tous les exposants du Comptoir savent pertinemment que seule une toute petite partie des animaux sont logés de la façon présentée.

Le fabricant des "boxes de Krieger" (enclos pour porcs) exposés nous confirme qu'un petit nombre seulement de ces installations a été vendu en Suisse romande!

Il était une fois une Reine, visitant son Royaume, à laquelle on cachait soigneusement la misère de ses sujets en construisant des villages-atrappes. "La Ferme" n'est rien d'autre qu'un village de Potemkine pour duper non pas une Reine, mais un public consommateur ignorant et naïf.

Espace Européen = misères pour les animaux

(SW) "Le Conseil Fédéral vient d'adapter nos Ordonnances sur la protection des animaux aux exigences du "droit européen". "La Suisse atteint ainsi un niveau international", déclarait le Dr. Ulrich Kihm, directeur de l'Office vétérinaire fédéral.

A quels droit et niveau fait-il allusion?

Au droit des engraisseurs et éleveurs d'exploiter les animaux jusqu'à leur dernier cri?

Au droit de transbahuter des veaux mâles, âgés de 6 à 10 jours, à travers toute l'Europe pour les tuer et détruire là où un massacre au prix le plus bas?

Au droit de charrier les animaux de boucherie par camion, train, bateau pendant une durée pouvant atteindre 28 heures, pour les égorger en fin de compte dans un abattoir du Moyen-Orient?

Le droit européen prévoit-il - et

si oui, quand - d'interdire les corridas, les massacres des dauphins, le gavage des oies et canards, les courses de chevaux suicidaires, les captures d'oiseaux chanteurs, les combats de coqs, les élevages d'animaux à fourrure?

Le Parlement suédois a récemment annulé l'interdiction des batteries pour les poules pondeuses, économiquement pas rentables; il s'est donc adapté aux droit et niveau européens!"

Le VgT Autriche nous fait parvenir régulièrement des rapports de son action contre les effets désastreux des subventions d'exportation de l'UE sur les animaux. Le 2 août dernier, nous avons participé à un blocage d'autoroute près de Salzbourg. Malgré la loi autrichienne qui stipule que "... les animaux de boucherie doivent être transportés seulement vers l'abattoir intérieur le plus proche, durée maximale 6 heures ou 260 km",

les Autrichiens subissent les conséquences des décisions prises à Bruxelles. Des milliers de bovins sont transportés à travers leur pays vers les ports adriatiques pour arriver finalement à bord de bateaux surchargés, dans des conditions indescriptibles, dans les pays d'Afrique du Nord. Ils arrivent malades, extrêmement affaiblis, beaucoup en meurent - des déchets calcifiés -, les autres attendent le couteau de l'égorgeur. Pour chaque animal exporté, l'UE paie une prime. Voulons-nous atteindre ce niveau?

"La prime Hérode" - d'après le roi qui ordonna l'assassinat de tous les nourrissons mâles -, une perversion du système des subventions, est un autre paramètre des exigences du droit européen en matière de protection des animaux!

De petits veaux mâles âgés de 2 à 3 semaines sont traînés à travers l'Europe dans d'énormes ca-

mions de 2 à 3 étages, pour être mis à mort à l'endroit et de la façon la moins onéreuse possible, pour retourner sous forme de farine animale dans leurs pays d'origine! Cela s'appelle "adaptation du marché de la viande de veau". Il convient de dire que ces veaux ne sont pas "nés pour rien", comme l'a dit un représentant des Evêques allemands. Pour que les vaches continuent à produire inlassablement du lait, elles doivent donner chaque année naissance à un veau! Pendant des décennies, les éleveurs européens ont produit des montagnes de viande, de fromage et de beurre, touchant des subventions par milliards. Et c'est avec de nouvelles subventions massives que cette politique erronée est corrigée, de petits êtres à peine nés doivent "alléger la production de viande". Pour un veau engraisé et abattu, la commission de l'UE paie une prime, alors que pour un veau transporté, tué et détruit

à l'étranger, le montant est plus que le double! Les grands profiteurs de ce commerce ignoble sont les marchands de bétail, les transporteurs et les abattoirs. Evidemment, tout ce beau monde se moque éperdument des souffrances des animaux impliqués!

Madame et Messieurs les Conseillers fédéraux, nous avons nullement envie d'"atteindre ce niveau international"!

Tous les grands distributeurs en Suisse ont des produits laitiers étrangers dans leur assortiment; nous participons donc aussi, indirectement, à ce massacre ignoble.

Chère Lectrice, confieriez-vous votre propre enfant à un homme qui organise, approuve et exécute un pareil massacre de bébés animaux?

UE non!



Succès du VgT: Au Monastère Beuron les poules sont enfin sorties de leurs cages!

par Erwin Kessler, président VgT

Grâce aux efforts persistants du VgT, les poules du Monastère de Beuron en Allemagne du Sud ont enfin été libérées de leurs cages.

Il faut savoir que ce monastère exploitait un élevage de poules en batterie, bien à l'abri du regard des visiteurs, caché dans un bois des environs. Les oeufs étaient vendus aux touristes dans les magasins du village.

A plusieurs reprises, le VgT a manifesté pacifiquement, ce qui n'était pas du goût de l'administration du couvent et de la population; l'intervention de la police a même été nécessaire. Lors du culte du Nouvel An, les activistes du VgT ont distribué des tracts dont voici des extraits:

"... Nous vous souhaitons une bonne Année. Peut-être penserez-vous un instant à la souffrance tout près de chez vous, à la souffrance des poules appartenant au monastère. Entassées dans d'étroites cages grillagées, elles sont contraintes à pondre des oeufs sur une surface inclinée qui les oblige constamment à s'agripper. Elles peuvent à peine bouger et endurent un stress infernal. Elles ne profitent en rien des plaisirs et joies des fêtes de Noël et du Nouvel An. Nous vous en supplions, chers fidèles, ayez pitié de ces innocentes créatures! Priez les responsables du Monastère de libérer les poules de leurs cages et de les

Avant les manifestations du VgT:



... et après (dans la nuit):



installer dans des conditions qui tiennent compte des besoins liés à leur espèce. Ceci est possible. La preuve: en Suisse, la détention de poules en batterie a été abolie par décret. Nous vous remercions au

nom des animaux".

Après deux années de manifestations de part et d'autre, les poules ont été libérées! Elles sont à présent logées dans des "vo-

lières", disposent de nids pour pondre leurs oeufs en relative tranquillité, de perches pour dormir, d'un sol couvert de sable. A notre grand regret cependant, elles n'ont pas eu droit à la liberté, au plaisir de voir le soleil et sentir sa chaleur, à l'air frais...

P.S. En Suisse, la situation est différente. Le VgT a dénoncé plusieurs exploitations appartenant à des monastères en organisant des manifestations pacifiques et en distribuant des tracts, priant les passant d'intervenir en faveur des veaux, taureaux et truies à l'attache, condamnés à vivre dans des conditions extrêmement contraignantes.

Coup de théâtre! Les monastères en question ont déposé plainte contre le VgT, demandant qu'il lui soit interdit de nommer, en entier ou en abrégé, les institutions visées, de faire des allusions ou actions permettant de révéler leur identité à des tiers.

Dans quelques exploitations d'institutions catholiques, les animaux sont maltraités et les Loi et Ordonnance en vigueur depuis 16 ans violées. Si une organisation de protection des animaux dénonce les contrevenants, ceux-ci demandent de bonne foi aux autorités de faire taire celle-là.

Domage que le ridicule ne tue pas!

Ils sont végétariens

ments, contamine la nappe phréatique. L'ammoniac qui se libère pendant l'évaporation du purin contribue à la formation des pluies acides.

13



Les énormes quantités de céréales nécessaires - notamment le soja - pour nourrir les animaux des élevages industriels, fait ensuite défaut à la population des pays exportateurs. Des multinationales ou une minorité insensible aux problèmes nutritionnels de la population indigène, sont également les grands commerçants de céréales. La surface nécessaire pour nourrir un seul "carnivore" suffit pour couvrir les besoins en nourriture de 20 végétariens.

Il est prouvé que les végétariens sont en meilleure santé que ceux qui mangent de la viande. Ils souffrent notamment moins de maladies cardio-vasculaires et les allergies, le diabète, les maladies rhumatismales, le cancer et les problèmes de poids sont rares. L'habitude de manger de la viande souvent et même quotidiennement - les hommes en consomment d'ailleurs beaucoup plus que les femmes - est non seulement un signe de richesse, mais principalement une manifestation de l'image qu'on a de soi, celle d'être en droit de disposer de la vie des animaux, de les exploiter pour notre plaisir eu égard à notre supériorité.

Au 6ème siècle avant Jésus Christ déjà, le philosophe et mathématicien Pythagore condamne l'abattage des animaux; l'idée du végétarisme prend forme en Occident.

Aujourd'hui, il y a heureusement de plus en plus d'hommes et surtout de femmes qui refusent de participer à ce "commerce" imbibé de souffrance - humaine et animale - en renonçant à la consommation de viande. Tant qu'ils n'auront pas l'absolue certitude que celle-ci provient d'animaux élevés, transportés et abattus de la manière la plus soigneuse qui soit, ils seront végétariens voire végétaliens. Il va de soi que le végétarien renoncera également à la con-



Les images des animaux de boucherie réduits à une vie misérable, l'horreur des transports vers les abattoirs, les souffrances qu'ils ont à endurer en y mourant, ont fait le tour du monde. Malgré cela, la majorité des gens trouvent encore "naturel" de manger de la viande.

Les raisons pour renoncer à consommer de la viande sont pourtant multiples! Pour produire 1 kg de viande de boeuf, il faut 8 kg de céréales. De vastes étendues de forêt tropicale sont défrichées et transformées en pâturages pour les troupeaux de bovins appartenant à des multi-

nationales ou une minorité très aisée de la population locale.

Le méthane, gaz dégagé par les estomacs de millions de bovins est partiellement responsable de "l'effet de serre".

La quantité énorme de purin, mélangé à des restes de médica-

sommation de poisson. Qu'ils soient écrasés dans les filets des bateaux-usines des pêcheurs industriels raclant le fond des océans en détruisant tout sur leur passage, ou embrochés sur le hameçon d'un pêcheur sportif, les poissons souffrent bien qu'ils ne crient pas! D'ailleurs, le fond des mers tout autant que les animaux eux-mêmes, sont contaminés par les

produits chimiques et pharmaceutiques nécessaires pour conserver en vie les poissons - surtout les saumons et les crustacés - élevés industriellement dans des cages sous-marines.

Ci-dessous quelques "célébrités immortelles", tous végétariens: Bouddha, Thomas Edison, Albert Einstein, Epicure, Mahatma Gandhi, Gerhart Hauptmann, Franz Kafka, Paul

Klee, Franz Marc, Yehudi Menuhin, Christian Morgenstern, Isaac Newton, Ovide, Platon, Rainer Maria Rilke, Romain Rolland, Georges Bernard Shaw, Socrate, Tagore, Leon Tolstoï, Leonardo da Vinci, Richard Wagner.

Dalāi-Lama: «Du point de vue du bouddhisme, il est très important d'être végétarien. Je dis toujours, même si un indi-

vidu à lui seul n'arrive pas à se nourrir végétarien, qu'il est de la plus grande importance d'éviter de manger de la viande à l'occasion des fêtes, rassemblements ou autres. En ce qui me concerne, je fais de mon mieux pour persuader les Tibétains des bienfaits de la nourriture végétarienne.» (SW)

Pas d'animaux transgénétiques! Pas de brevet sur les animaux! Soutenez l'initiative pour la protection génétique des animaux!

Le génie génétique intervient impitoyablement sur les animaux. On distingue aujourd'hui trois groupes d'animaux transgénétiques:

Animaux transgénétiques destinés à l'élevage

Les vaches hyper-productrices de lait.

En trente ans, la sélection génétique a permis de doubler la production laitière au moyen d'affouragements spéciaux riches en protéines - farines animales. Les manipulations génétiques permettraient de pousser plus avant les records de production de lait. Et notre économie nationale souffre déjà d'une surproduction de lait!

Les poules avec hormones de croissance bovines.

Les pattes n'arrivent plus à supporter l'excédent de poids.

Les porcs géants.

La greffe d'une gène supplémentaire l'a fait grandir outre mesure. Mais à quel prix! Les animaux ainsi traités et présentés au public souffrent d'ulcères d'estomac et d'arthrite.

Animaux transgénétiques transformés en usine pharmaceutique

Moutons et vaches produisant dans leur lait des substances utilisables à des fins médicales.

Animaux transgénétiques utilisés comme modèles cliniques dans la recherche médicale

Soumis aux techniques du génie génétique, les animaux deviennent porteurs des maladies de l'homme. Ces animaux endurent d'intenses douleurs. On sait déjà aujourd'hui que ces modèles cliniques n'ont qu'une fiabilité très limitée quant à l'appréciation chez l'homme, le corps animal réagissant dans la plupart des cas différemment du corps humain souffrant de la même maladie. La recherche inflige des souffrances intolérables aux animaux pour n'obtenir que des résultats maigres et incertains. Cette nouvelle technologie est poussée par des intérêts économiques dont les effets à court ou long terme ne sont guère pris en compte. L'utilisation de la biotechnologie vise avant tout à augmenter le rendement. A l'avenir, il faudra de moins en moins d'exploitations agricoles pour répondre à la demande. Cette évolution menace directement les petits paysans. Ceux du tiers-monde en sont le plus durement touchés. La manipulation génétique des animaux de rente ne peut combattre la faim dans le monde puisque ces animaux transgénétiques, plus faibles de constitution, requièrent des soins spéciaux que le tiers-monde ne peut leur accorder. Par ailleurs, le prix d'achat de ces animaux brevetés

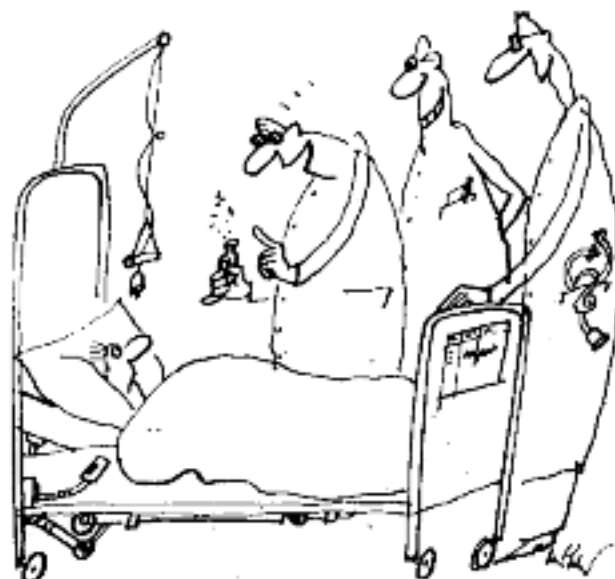
est beaucoup plus élevé, prix auquel s'ajoutent les royalties à payer pendant vingt ans pour tout animal issu de parents transgénétiques.

Un nombre de plus en plus restreint de multinationales contrôle l'ensemble de la production alimentaire, de la semence jusqu'au produit sur l'étagère des magasins. L'utilisation des nouvelles technologies aboutit, en fin de compte, à une accentuation du fossé entre pays riches et pays pauvres. Les problèmes existants s'aggraveront également: surplus de production dans les pays occidentaux - dettes, faim et misère dans les pays pauvres.

En l'absence de normes de

sécurité, septante scientifiques du monde entier ont demandé, en 1974 déjà, un moratoire dans la recherche génétique afin de ne pas pratiquer la "stratégie de l'ignorance". On ne peut être contre les techniques génétiques, elles sont là, il faut légiférer pour éviter les abus et les dérapages.

L'initiative pour la protection génétique ne touche pas la médecine, ni ses applications, ni la recherche scientifique dans le domaine médical. Elle veut fixer des limites aux interventions dans le patrimoine génétique des plantes et animaux. **Modifier le patrimoine héréditaire des animaux, c'est attenter à la dignité de l'animal.**



Tenez, Madame, votre médicament n'a pas provoqué d'effets secondaires chez les souris, moustiques, singes et tigres!

Situation lamentable dans des porcheries fribourgeoises 15

(SW) Dans le courant de cet été, plusieurs articles parus dans divers journaux avaient pour thème l'application, dans le canton de Fribourg, des Loi et Ordonnance sur la protection des animaux de rente. L'article suivant informe nos lecteurs sur les dessous de l'affaire faisant l'objet de ce rapport.

Le 27 juin 1997, nous avons dénoncé auprès des autorités compétentes en matière de protection des animaux, l'exploitation de porcs de M. Alexis Juriens à Ursy (photos à la page suivante).

Dans cette exploitation, les Loi et Ordonnance sur la protection des animaux sont violées. Nous avons donc demandé au vétérinaire cantonal d'appliquer l'art. 25 de la Loi, soit de fermer cette exploitation.

Le 22 juillet, le vétérinaire nous informe que le paysan "est d'accord de procéder à une étude en vue d'assainir son exploitation", avec l'aide technique d'un conseiller d'"Agri-Natura".

Ce dernier nous répond au téléphone que l'exploitant n'étant pas propriétaire des bâtiments, l'affaire ne peut être réglée tout de suite, que les animaux veuillent donc bien patienter!

Suite à l'article paru dans "La Liberté" - nous avons envoyé copie de la plainte à la presse -, M. Juriens adresse un courrier à ce journal et à l'ACUSA. Il affirme "... j'ai toujours respecté les animaux que j'aime et que j'élève", puis, "Sachez encore que l'on ne construit rien, absolument rien sur des mensonges et des calomnies", et il continue à l'intention de l'ACUSA: "... cherchez et trouvez le respect vis-à-vis des autres (êtres humains ou animaux

confondus)".

Définition du mot "respect" par le LAROUSSE: "Sentiment qui porte à traiter quelqu'un avec déférence en raison de son âge, de sa supériorité, de son mérite".

Dans ce cas précis, qui devons-nous respecter et pourquoi?

- A cause de la supériorité présumée de l'homme sur les animaux qui lui donne le droit d'exploiter les animaux comme il le fait?

- A cause du mérite? A ceux qui ont le pouvoir voire l'obligation de veiller sur l'application des exigences de la législation sur la protection des animaux, et qui négligent leur devoir autant envers les animaux qu'envers les citoyens?

- Enfin, il reste l'âge...

En juillet, nous avons déposé sept autres plaintes contre des exploitations non conformes aux lois - il est donc ici toujours question des Loi et Ordonnance en vigueur depuis 16 ans- soit:

Porcherie de M Bérard à Epagny sur deux étages. L'art. 2 de la Loi ainsi que l'art. 5, al. 3 et l'art. 20 de l'Ordonnance de la protection des animaux sont violés.

Porcherie de M Andrey, Le Paquier: Il s'agit d'une étable délabrée pour bétail, absolument inadaptée pour la détention de porcs. Le sol de béton est couvert d'excréments d'animaux, le rendant ainsi très glissant, et sur lequel les porcs sont aussi obligés de se coucher. L'art. 2 de la Loi est gravement violé ainsi que l'art. 5, al. 3 et l'art. 20 de l'Ordonnance.

Porcherie de la Laiterie de Grandvillard: L'art. 2 de la Loi

ainsi que l'art. 5, al. 3 et l'art. 20 de l'Ordonnance ne sont pas respectés dans cette porcherie située bien loin du village à côté d'une gravière.

Porcherie de la laiterie de la Tour-de-Trême: Grand bâtiment dans lequel les animaux ne sont pas logés conformément à la législation.

Porcherie de la Société de laiterie La Sionge: Nous avons visité à plusieurs reprises cette porcherie. Qu'elle soit suroccupée ou à moitié vide, les conditions de vie des animaux y sont catastrophiques. En hiver, ils se blottissent les uns contre les autres pour se procurer un peu de chaleur sur un sol de béton extrêmement sale et à moitié gelé. Les "fenêtres" sont si sales que les animaux vivent presque dans l'obscurité.

Quelques habitants des maisons environnantes sont entièrement conscients de la situation lamentable et l'admettent ouvertement.

Porcherie à Vuadens: Il s'agit d'une grande porcherie sur deux étages.

Le responsable, M. Dunand, nous assure être en possession d'un certificat attestant de la conformité de la détention aux lois sur la protection des animaux.

De source sûre, nous disposons d'informations que ceci n'est pas le cas.

Exploitation de M. N. Davet, Chavannes-les-Forts: Dans cette porcherie, aux dires du vétérinaire M. Besson de Romont, "il y aura des améliorations à faire". Et pour cause! L'art. 2 de la Loi; l'art. 5, al. 3, l'art. 20 et l'art. 23, al. 2 de l'Ordonnance ne sont pas respectés.

M. Davet tient en outre quelques chevaux et vaches qu'il parque dans une petite "écurie" située en avant de sa porcherie, un taudis crasseux, froid et sombre. Nous avons été témoin du très mauvais état de santé d'un poulain. Sur notre insistance, le vétérinaire Besson et le vétérinaire cantonal sont allés voir ce petit bout d'animal souffrant - quelques jours plus tard il a d'ailleurs dû être abattu - et de même ils ont pu constater le délabrement de l'écurie.

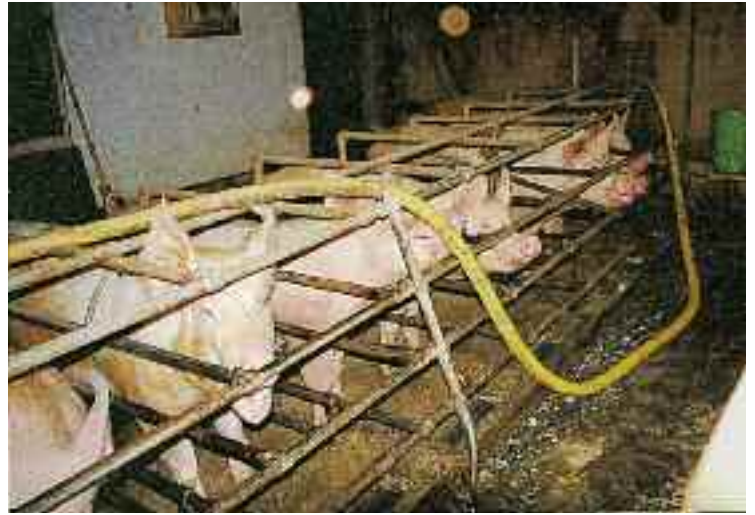
Auparavant, nous avons vu une vache, dans un état bien lamentable elle aussi, couchée à côté de la porcherie!

Pendant tout l'été, les porcs ont croupi dans leur misérable logis, dans des conditions non conformes aux Loi et Ordonnance en vigueur depuis 16 ans ... et le vétérinaire cantonal accorde encore un délai! Jusqu'à quand les contrevenants jouiront-ils de la complaisance des autorités, se moquant ainsi de la volonté du peuple qui a clairement fait comprendre, par voie de vote, quelle sorte d'agriculture il est prêt à financer?

Il y a néanmoins un remède à cette situation, un seul: renoncer à consommer de la viande! Aussi longtemps que les animaux doivent survivre dans de pareilles conditions, renoncer à consommer leur chair est le seul moyen pour faire comprendre aux milieux concernés qu'ils ont affaire à des êtres vivants, capables de souffrir, des créatures dont l'existence ne doit pas être réduite à un simple calcul, soit grossir et atteindre le poids d'abattage le plus rapidement possible, à moindres frais et soins!



«Etable» de M Juriens à Ursy: Truies fixées par des sangles dans des stalles étroites, sur le sol dur sans litière et ...



... sans la possibilité de s'occuper comme prescrit par l'ordonnance sur la protection des animaux.



Encore une étable de M Juriens à Ursy...



... dans laquelle tous les principes de la protection des animaux sont violés.



L'écurie de M Davet, Chavannes-les-Forts. Les chevaux sont attachés par des chaînes et obligés de se coucher dans la saleté...



Ce poulain de M Davet, blessé et malade, se tenait à peine debout avec cette blessure purulente au pied.



Encore un taudis chez M Juriens à Ursy...

...où les mères avec leurs petits sont obligées de végéter dans la quasi obscurité, emprisonnées dans une cage ayant tout juste la grandeur de leur corps.



Porcherie sur deux étages de M Bérard à Epagny...

... Les animaux se tiennent sur des caillebotis sans aucune possibilité de s'occuper et de se coucher dans un nid de paille.

18 Stands d'information



ACUSA a tenu plusieurs stands d'information à Genève, Lausanne et Fribourg pour renseigner les passants sur la réalité de la vie des animaux élevés en masse, destinés à la consommation, la recherche ou l'industrie de la fourrure.

Des photos prises dans des étables helvétiques ont impressionné de nombreuses personnes. L'attrape grandeur nature d'une truie attachée dans une de ces monstrueuses cages métalliques, a beaucoup choqué les gens! "Est-ce possible que pareille chose se passe en Suisse?" Etes-vous certaine que les photos ont été prises en Suisse?" N'y a-t-il pas de loi contre

ça?" Des exclamations et questions que nous avons entendues maintes fois! Ces réactions nous confirment que la grande majorité des gens souhaitent que les animaux desquels ils profitent d'une façon ou d'une autre, soient logés, traités et nourris conformément aux besoins spécifiques à leur espèce, et insistent pour que les lois de la protection des animaux soient enfin respectées partout et par tous.

Pour nos prochains stands à Genève et à Lausanne, nous cherchons des personnes engagées pour compléter notre équipe. Nous les remercions de bien vouloir s'annoncer à l'ACUSA (voir page 2).

Appel aux détenteurs de cochons

On nous accuse de ne parler que des exploitations (10%) qui ne sont pas conformes à la loi. Est-ce un hasard si nous n'avons vu que cela?

Nous serions ravis de visiter des exploitations faisant partie des autres 90%.

Messieurs, voulez-vous nous inviter afin que nous puissions constater qu'elles existent, les exploitations où les Loi et Ordonnance sont respectées, afin que nous puissions montrer à nos lecteurs des photos de cochons heureux de vivre?

Veillez adresser votre invitation à l'adresse de notre journal. Nous vous remercions d'avance de vos réponses que nous espérons nombreuses!

Si les hommes ont envie de massacrer la faune ou encore mieux se massacrer eux-mêmes, ils ont ma bénédiction. J'espère simplement que cette dernière forme de destruction précédera la première! Romain Gary

Comment se débarrasser de millions de cochons morts?

Le pays, avec presque autant de cochons que d'habitants - 14 millions de cochons contre 14 millions de citoyens -, a un sérieux problème: les Hollandais ne savent plus où donner de la main pour enterrer, brûler et pulvériser des millions de cadavres de porcs.

Depuis le printemps, la peste porcine, maladie extrêmement contagieuse, sévit dans les élevages intensifs. Après avoir éliminé 2.5 millions de truies âgées, essayant ainsi mais en vain de stopper l'épizootie, un massacre sans

pareil des porcelets fait rage dans les énormes fabriques de porcs. **Les animaux naissent et sont tués aussitôt. Pourquoi? Pour chaque petit porc tué, l'UE paie une prime, de sorte que l'éleveur a intérêt à faire porter ses truies!** - **Protection des animaux au niveau de l'UE? - Donc, chaque semaine 400'000 porcelets âgés de quelques jours seulement, sont électrocutés puis transportés vers des usines pour y être transformés en nourriture pour animaux.** Est c'est là qu'il y a un pro-

blème! La capacité des usines de transformation est inférieure aux masses énormes à traiter. Dépassées, les autorités ont demandé de l'aide aux pays voisins. En Belgique et en Allemagne, 22 incinérateurs détruisent chaque semaine 24'600 tonnes de cadavres de porcs; 80'000 tonnes attendent leur tour dans les installations frigorifiques louées!

Le virus de l'épizootie n'est pas dangereux pour l'homme, la viande de ces bêtes serait propre à la consommation.

Hélas, comme ce virus sournois résiste aux températures des "casseroles maison" il peut, avec les restes de cuisine, re-contaminer les porcs. Donc, cette méthode d'élimination est à proscrire!

Il y a pourtant une solution des plus inattendues au problème de ces ministres hollandais tourmentés: les autorités de la Corée du Nord ont demandé d'acquérir ces cadavres encombrants pour nourrir leur peuple affamé...

Protection des animaux décevante

19

Extrait du "Courrier des bêtes"

Mises à part quelques améliorations pour le bien-être des animaux, la nouvelle ordonnance sur la Protection des animaux est décevante.

Vaches et génisses continueront d'être à l'attache durant 275 jours par année, légalement. Le cruel dresse-vache continue d'être autorisé. Les truies seront encore enfermées dans des logettes, durant ces 10 prochaines années. Les sols sans litière faits de béton ou de caillebotis sont encore autorisés pour le bétail de boucherie et les

porcs à l'engrais dans les installations actuelles.

Presque tous les mauvais traitements restent permis: l'arrachage des poils de lapins angora, l'arrachage des duvets des oies et canards, la coupe de la queue chez les porcelets et les agneaux, la castration des porcelets, des veaux et des agneaux, sans anesthésie, l'écornage des veaux sans anesthésie. La demande de limiter la durée des transports n'a eu aucun écho, ainsi que la demande de ne pas mettre en vente des cages ou

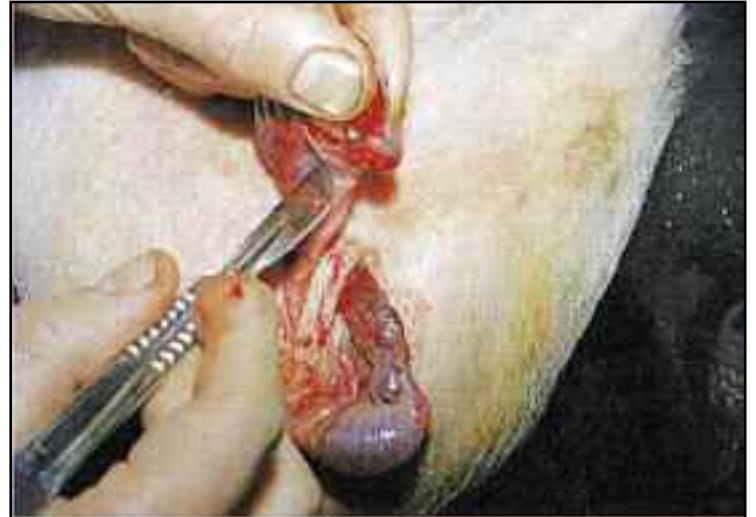
installations contraires aux principes de la Protection des animaux. Ainsi, on continuera de vendre des cages trop petites ou mal agencées.

La Confédération encourage l'agriculture par des subsides financiers et par millions pour favoriser une détention des animaux conforme à leurs besoins et à la législation. Les agriculteurs touchent des soutiens financiers pour la PI (production intégrée), pour la DPA (détention des animaux en plein-air), et d'autres subventions. Aucune profession

n'est aussi soutenue financièrement par la Confédération que l'agriculture. En quelque sorte, l'Etat paie pour que des citoyens se conforment à la législation!

Dans ces conditions de perpétuels conflits avec l'agriculture, donc de l'agriculture rétrograde, il ne faut pas s'étonner que le végétarisme se développe parmi les consommateurs et en particulier parmi les protecteurs des animaux.

**La
castration
sans
anesthésie
reste
autorisée**



Fourrures Avant-Après





Après... le dernier CRI..!

«Fourrures Avant-Après», “Renard argenté-bleu en toque et cache-col de Givenchy, Collection Hiver 1997-98”.

22 Jambon de Parme et salami... et la vérité à la façon MIGROS

par Erwin Kessler, président de l'association contre les usines d'animaux



Les habitants des villages avoisinant ce complexe industriel que nous avons eu de la peine à trouver, ignorent qu'il s'agit d'un abattoir et d'une usine pour denrées carnées à base de viande de porc. Journalièrement, des milliers d'animaux y sont déchargés, bien à l'abri des regards. Si le déchargement se passe à peu près correctement, à l'intérieur par con-

tre l'enfer commence pour les animaux. Pendant les week-ends, "la marchandise", arrivée le vendredi, est "entreprisée" dans des boxes. Les animaux peuvent à peine se mouvoir. Sans nourriture et sans eau, ils sont contraints d'attendre le redémarrage de l'abattoir lundi matin.



Nous avons filmé un cochon mourant qui a été jeté en fin de journée dans le couloir pour y mourir. Lors de notre recherche nocturne, il vivait encore!

Jour et nuit, de grandes quantités de purin sont déversées dans la rivière! Est-ce cela, la qualité contrôlée et garantie de la Migros?



La Migros trompe ses clients, la viande pour ces produits provient d'animaux maltraités lors de l'abattage en Italie

En décembre 1994, la Migros écrivait dans le "Brückenbauer": "Le salami et le jambon de Parme, en vente à la Migros, nous sont fournis par la firme italienne Beretta, entreprise familiale dirigée déjà depuis la troisième génération par les membres de la famille. Les employés s'identifient à la production de ces spécialités; la confection du salami est une affaire de tradition. La famille Beretta se soucie tout particulièrement d'un contrôle rigoureux de ses produits en ce qui concerne la qualité et l'hygiène".

Qu'on ne s'y trompe pas, il ne s'agit nullement d'une entreprise familiale "traditionnelle" comme le texte peut le laisser supposer! Beretta est une entreprise

énorme, produisant avec des moyens ultramodernes dans plusieurs complexes industriels informatisés. Dix pour-cent de la production annuelle des 20'000 tonnes de salami, mortadelle et jambon de Parme sont destinés à la Migros. On nous assure que les directives pour la protection des animaux - que la Migros a établies en 1982 et révisées en 1990 - sont également valables pour les producteurs étrangers. M. Heinzelmann, Directeur à la Migros, déclarait devant le tribunal que la Migros contrôlait sans faillir la production à l'étranger; dans le cas de l'entreprise Beretta, "chaque animal est répertorié et contrôlé jusqu'à son engraisseur"⁽¹⁾. Le VgT a

tenu à s'en assurer par lui-même; il est allé voir les abattoirs italiens et peut témoigner de ce qui suit:

Dans les abattoirs - qui fonctionnent conformément aux directives éthiques de la Migros sur la protection des animaux -, les cochons livrés le vendredi pour l'abattage, sont contraints d'attendre jusqu'au lundi pour être tués. Pendant tout le week-end, ils sont "entrepasés" par centaines dans d'énormes halles, comprimés dans des boxes, sans nourriture et sans eau! Nous avons vu un animal malade qui, en fin de journée, a tout simplement été traîné dans le couloir... pour y mourir!

La Loi sur la concurrence déloyale est restée lettre morte de même que celle sur la protection des ani-

maux. Selon décision du Tribunal Fédéral, le VgT n'est pas officiellement légitimé pour déposer plainte, contrairement aux sages organisations des consommateurs qui n'en font pas usage.

⁽¹⁾ Extraits de la conception révisée sur la protection des animaux de 1990: "Nous devons traiter les animaux comme des êtres vivants, même s'ils nous servent de nourriture. De ce fait, les méthodes d'élevage doivent tenir compte de leurs besoins spécifiques"... "Nous voulons offrir à nos clients des produits provenant d'élevages qui tiennent compte des besoins spécifiques des animaux, qui ont été transportés et abattus avec ménagement"... "Des contrôles réguliers doivent nous assurer que nos directives et impératifs sont respectés".

Information aux consommateurs: L'ESB (maladie de la vache folle) a fait une nouvelle victime

Un jeune homme, de nationalité anglaise, est décédé en Espagne suite à la maladie de Creutzfeld-Jakob. Le patient présentait des lésions au cerveau similaires aux symptômes observés chez les bovins souffrant d'ESB, a déclaré un médecin de la Clinique universitaire de Malaga.

L'ESB aussi présente dans la gélatine

La gélatine, fabriquée à partir d'os et de peaux de bovins, ne peut plus être considérée sans danger pour les consommateurs, a déclaré la commission ESB de la Food and Drug

Administration américaine. Les fabricants de gélatine prétendaient que les prions de la maladie étaient détruits, avec certitude, au cours de la fabrication. "Il n'y a pas de preuves" déclare par contre la commission suite à des recherches approfondies. A l'Institut de recherche écossais Inveresk, les chercheurs ont constaté que les prions de la maladie contenues dans la gélatine survivaient même aux traitements aux acides chlorhydriques. La Suisse importe 90 % de ses besoins en gélatine.

Un chien victime de l'ESB

Pour la première fois, un chien est mort suite à la maladie de la vache folle. Les analyses faites à l'Institut for Animal and Health à Edimbourg sur les tissus cérébraux ont confirmé la pré-

sence des microbes de l'ESB. Le chien, un Labrador, mort en avril en Norvège, présentait les mêmes symptômes que les vaches anglaises atteintes d'ESB.

Gélatine

La gélatine, fabriquée avec les déchets carnés, est souvent une composante des produits suivants: yaourt, séré, fromage à tartiner, petit-lait, gelée, mayonnaise, gâteau, pâtisserie, crème, mousse, Tête de choco, Sugus, etc.

De la graisse animale, recueil-

lie lors de l'abattage, se trouve dans les gâteaux, tourtes, biscuits, tresses, toasts, pâtes, pommes de terre frites, sauces, soupes, etc.

Les magasins de Santé vendent tous ces produits garantis sans composantes d'origine animale.

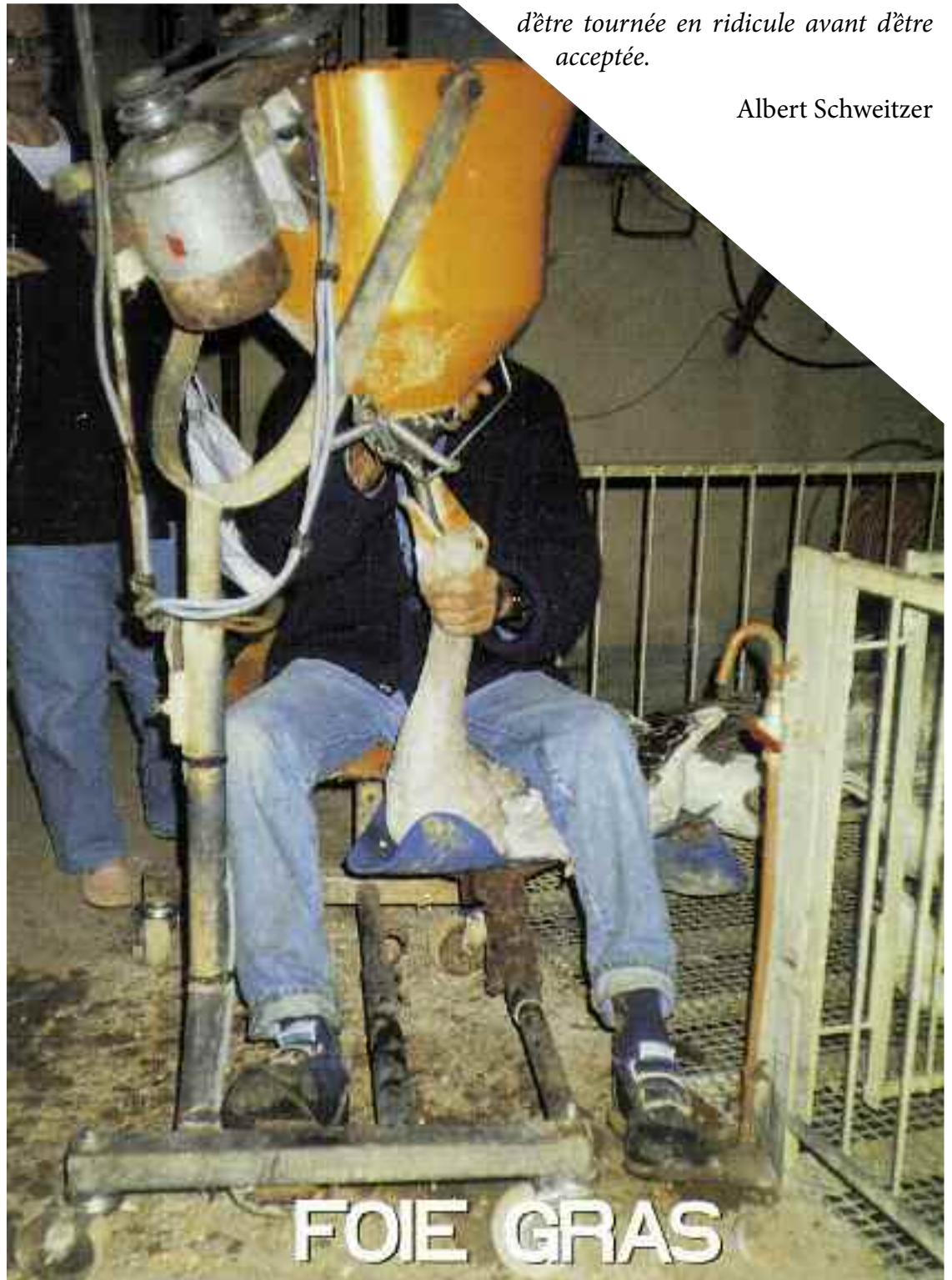
Foie gras



Les autorités et grands distributeurs doivent savoir qu'il existe une opposition grandissante à l'égard de ce produit. Bien qu'il soit probablement impossible d'obtenir un arrêt d'importation du foie gras et des produits qui en contiennent, nous devons au moins arriver à rendre socialement inacceptable sa production et sa consommation. Il faut stigmatiser ce produit réservé à une minorité arrogante, blasée et indifférente à la souffrance animale – comme cela a été fait dans le cadre des campagnes contre le port de la fourrure issue d'animaux torturés.

L'homme n'a un comportement véritablement éthique que s'il obéit à l'obligation de prêter assistance à tout être vivant, et s'il abhorre de nuire à l'être animé quel qu'il soit. Il ne demande pas si la vie de l'un ou de l'autre a de l'importance, si elle est digne d'intérêt, non plus si dans quelle mesure elle est capable de ressentir des émotions. La vie telle qu'elle lui est sacrée. Il n'arrache pas les feuilles des arbres, ne coupe pas les fleurs, prend garde à ne pas piétiner les insectes. C'est le destin de toute vérité d'être tournée en ridicule avant d'être acceptée.

Albert Schweitzer



FOIE GRAS